

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 76 (1988)

Heft: [5]

Artikel: Protection civile : ce que Mme Kopp a dit

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-278674>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

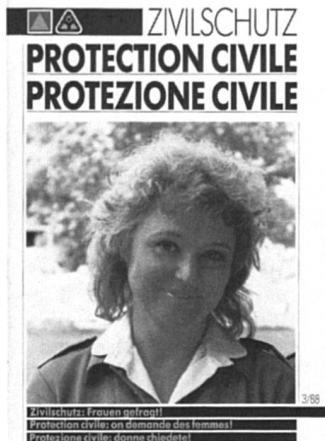
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Protection civile

Ce que Mme Kopp a dit



(pbs) — Il y a trop peu de femmes inscrites à la protection civile, surtout en Suisse romande. Il est donc important d'attirer l'attention sur l'interview de Mme Kopp qui a paru dans le N° 3/88 de la « Protection civile ».

Mme Kopp a insisté sur la double mission de la protection civile : « Protéger la population en cas de catastrophes dues à des conflits et simultanément en faire un instrument solide et efficace en cas de catastrophe civile ».

La réponse à ce double défi, c'est une amélioration de la formation. Ce que Mme Kopp vise, « ce n'est pas en première ligne un service obligatoire féminin, mais une instruction obligatoire », et elle attend des propositions pour un modèle d'instruction de base pour les femmes.

Malheureusement, sur ce point essentiel, « La Protection Civile » a donné une traduction inexacte et peu claire d'une phrase capitale de Mme Kopp, et cette traduction a été négligemment reprise dans le communiqué diffusé en Suisse romande par l'ATS. Mme Kopp a parlé « d'un modèle de formation sur la conduite à tenir en cas de catastrophe, modèle qui pourrait sans autre servir de formation de base pour les autres formes de service volontaire qui sont actuellement déjà ouvertes aux femmes ». Ce qui a été traduit « une formation de base qui pourrait suffire pour remplacer toutes les autres possibilités de services volontaires ». Cela restreint

ce qu'on entend par formation de base et laisse sous-entendre que pourraient disparaître les formes de services auxquelles sont attachées les femmes, comme les services de la Croix-Rouge.

Mme Kopp a au contraire ajouté encore : « Je souhaite que les femmes soient plus nombreuses à s'engager sur une base volontaire dans les divers services d'aide existants. Ils sont si variés qu'ils peuvent répondre aux souhaits de toutes les femmes, quel que soit leur mode de vie ».

Appenzell R.I.

Les documents de ces messieurs

Pour consoler les femmes de ne pouvoir participer à la Landsgemeinde, l'administration cantonale va leur adresser les documents sur lesquels les hommes voteront. Est-ce pour que les femmes puissent leur dire comment ils doivent voter?...

Evêques suisses

Commission désignée

La Conférence suisse des Evêques a désigné une commission permanente chargée d'examiner la mission de la femme dans l'Eglise — collaboration aux offices, éducation religieuse — et les problèmes féminins, par exemple dans l'éthique sexuelle. La Conférence espère ainsi placer la question de l'accès des femmes à la prêtrise dans un contexte plus large et, semble-t-il, la relativiser.

AVS

Jurisprudence modifiée

Le Tribunal fédéral des Assurances vient de modifier sa jurisprudence. Selon l'ordonnance sur l'AVS, le revenu indiqué par le fisc lie les autorités de l'AVS. Mais dorénavant, le revenu fiscal de la femme mariée ne servira plus obligatoirement pour déterminer son revenu soumis à l'AVS, étant donné qu'elle ne peut pas intervenir dans la procédure fiscale, où elle est représentée par son mari.

A lire

Le politique féminin et la politique masculine



Thanh-Huyen Ballmer-Cao

« L'émancipation féminine a en quelque sorte remis en valeur le politique aux dépens de la politique », écrit Thanh-Huyen Ballmer-Cao dans son dernier ouvrage sur le conservatisme politique féminin en Suisse*. Et c'est bien parce qu'il traite du politique et non de la politique que le livre est non seulement intéressant, mais passionnant. L'auteure ne s'est pas contentée de faire une étude classique sur l'électorat féminin ou ce qu'il convient d'appeler les politiciennes (députées aux Chambres fédérales), sur le fossé qui pourrait exister entre les aspirations du premier et les réalisations des secondes, sur les options politiques des unes et des autres, et sur leur conservatisme généralement reconnu. Au contraire, Thanh-Huyen Ballmer-Cao nous livre dans cet ouvrage une pensée riche, en replaçant dans un contexte plus large toute la problématique générale du conservatisme politique. L'auteure définit celui-ci dans sa double dimension, une dimension structurelle, « c'est-à-dire la subordination à un « état de chose » correspondant au statu quo (ante) », et la dimension culturelle, « c'est-à-dire l'attachement aux valeurs et normes établies ». Pour affiner encore sa grille de lecture, l'auteure relie encore le conservatisme au concept de « culture féminine », de caractère à la fois conservateur et révolutionnaire. L'originalité de l'ouvrage réside dans l'opposition entre un cadre conceptuel qualitativement élaboré, avec une analyse des différents courants du féminisme des années 70/80 en Suisse, d'une part, et, d'autre part, une analyse du conservatisme politique féminin selon tous les canons traditionnels de la science politique telle qu'elle se pratique en Suisse, avec tableaux, statistiques, indica-

teurs sociaux, et autres éléments de la batterie méthodologique qui nous est arrivée des Etats-Unis. La bibliographie est essentiellement américaine, ce qui révèle autant la filiation théorique de Thanh-Huyen Ballmer-Cao que le manque de ressources et de données helvétiques dans le domaine qu'elle traite.

Le livre est donc une première, de surcroît avec une thèse originale, qui nuance le constat généralement admis du conservatisme politique féminin en Suisse. Analysant celui-ci à différents niveaux, l'auteure constate de notables différences entre la culture de « l'élite féminine du pouvoir, qui recherche l'intégration à travers la complémentarité ; celle de l'avant-garde, qui diffuse la contre-culture féministe ; et enfin celle de l'électorat féminin, partagé entre ses propres besoins et les influences venant des deux autres groupes ».

Si l'on peut regretter quelques schématisations abusives, comme celle qui consiste à dire que les « nouvelles » femmes recourraient (idéologiquement) plutôt à l'insémination artificielle qu'aux méthodes classiques, alors que le mouvement féministe organisé dans son ensemble est pour le moins sceptique face aux nouvelles techniques de reproduction, quand il ne les condamne pas totalement, et si l'on aurait aimé en savoir un peu plus sur ces « femmes-activistes » que leur quantification par régions et par thèmes, il n'en reste pas moins que l'ensemble du livre fournit non seulement une somme de données dont on ne disposait pas jusqu'alors et, surtout, démystifie par la perspicacité scientifique de l'auteur quelques préjugés bien ancrés dans la population.

Pour toutes celles qui s'intéressent au mouvement féministe en Suisse dans son ensemble, à la science politique et au politique en général, le livre de Thanh-Huyen Ballmer-Cao est nouveau, utile, intéressant et salutaire.

Martine Chaponnière

* *Le conservatisme politique féminin en Suisse : mythe ou réalité*, Genève, Georg, 1988, 211 p., 40 francs suisses.